

# Les Nouvelles du REHNam

N° 78 – juin 2025

L'invité du mois : Vincent Gengler \*

\* Directeur  
du Service Vie de  
la Communauté  
Universitaire  
(VéCU)

## Réflexions sur la précarité étudiante (1<sup>ère</sup> partie)

La question de la précarité fait régulièrement la une des médias. Récemment<sup>1</sup>, ce fut à l'occasion de l'augmentation des heures pouvant être prestées par des jobistes étudiants (jusqu'à 1/3 temps). La nécessité de travailler pour financer ses études fait l'objet de critiques par la Fédération des Étudiants Francophones (FEF), porte-parole d'une partie des étudiants<sup>2</sup>. Elle considère que jobber contribue à l'échec de bon nombre d'étudiantes et d'étudiants. C'est l'un des arguments qu'elle avance pour s'opposer à la réforme du décret Paysage visant à limiter la possibilité de se réinscrire en supprimant le financement des étudiants qui tardent dans leurs études<sup>3</sup>. Les CPAS font également le constat d'une forte augmentation du nombre d'étudiants venant demander une aide. Ces sujets abordés dans les médias n'abordent la précarité que sous sa dimension financière. En quelques lignes, nous souhaitons partager ici l'analyse du Service de la Vie de la Communauté Universitaire ainsi que les actions qu'il mène à l'intention des étudiants.

Une façon d'aborder la question des précarités est de savoir *ce que le législateur a prévu* pour que les universités puissent palier à un problème identifié. Il est ainsi repris dans une loi de 1960 qu'« il est accordé aux universités et établissements y assimilés en vertu des lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, des subventions annuelles qui doivent servir aux fins ci-après : fonctionnement des services sociaux, des services d'orientation, des restaurants et homes étudiants, contribution à la construction, à la modernisation, à l'agrandissement et à l'aménagement des immeubles affectés à ces objets ». Le champ d'action des universités est donc limité mais dépasse les seules aides financières.

Précisons aussi que l'université développe, sur ses fonds propres, *des actions qui s'étendent au-delà de ce champ fixé par la loi* et que les Hautes Écoles sont soumises à un décret plus récent incluant d'autres domaines comme la culture, le sport et l'animation étudiante.

Dans une récente étude<sup>4</sup>, l'ULB a abordé la question de la précarité sur base des privations matérielles. Leur Observatoire de la vie étudiante a ainsi interrogé les étudiants non pas sur leurs seules ressources, mais aussi sur leurs privations dans l'une ou plusieurs catégories<sup>1</sup>. L'approche est intéressante car il est compliqué d'obtenir des informations sur les revenus des étudiants ou de leurs parents.

Ce qui ressort de cette étude est tout d'abord que *28,2 % des étudiants déclarent se priver d'au moins trois éléments de la liste suivante* : partir en vacances une semaine par an, dépenser pour des besoins personnels et de plaisirs, participer régulièrement à des activités de loisirs (sport, cinéma, concert, ...), acheter des ressources nécessaires pour l'étude, dîner ou boire un verre au moins une fois par mois et chauffer son logement. Cette étude nous apprend aussi que plus sont nombreuses ces privations et les stratégies mises en œuvre pour y palier (comme les jobs), moins les résultats sont bons : la moyenne obtenue aux examens par ceux qui ne se privent pas est de 12,2/20 alors qu'elle est de 10,7 pour les étudiants ayant 3 privations ou plus. Par ailleurs, ce nombre de privations apparaît comme corrélé aux ressources financières déclarées : plus celles-ci sont faibles, plus il y a de privations ; et de même, plus il y a de temps consacré à jobber, moins il y en a pour les études et les loisirs.

Assistons-nous pour autant à une hausse de la précarité étudiante et, dans ce cas, quelle pourrait en être l'origine ? Une hypothèse est qu'avec une plus grande part de la population jeune s'inscrivant aux études supérieures, une part plus importante des étudiants proviennent de familles précaires. Une autre hypothèse, soulignée par le gouvernement, est que la durée des études s'allongeant, les familles cherchent à responsabiliser ou autonomiser les jeunes aux études. À noter qu'il y a également une tendance à l'allongement des études dans les cas où il y a un job étudiant en parallèle.

Il faut cependant reconnaître que *nous manquons d'indicateurs en la matière*. Ainsi, ce mardi 15 avril, la FEF prenait-elle par exemple l'accroissement du nombre d'étudiants émergeant au CPAS comme le signe d'une



augmentation de la précarité. Mais on est en droit de se demander si ces chiffres sont effectivement le signe d'une plus grande précarité ou, plutôt, celui d'une meilleure réponse à la précarité.

Dans notre université, à la Cellule sociale, on constate en tout cas que la demande d'aide reste stable depuis les 5 dernières années mais que le montant des interventions est en augmentation (au-delà de l'inflation) et que les situations familiales sont (de plus en plus) complexes.

<sup>1</sup> La première, *Matin Première*, 14 mars.

<sup>2</sup> Chaque établissement d'enseignement supérieur fait le choix de s'affilier ou non à la FEF. Depuis une dizaine d'années, les étudiants de l'UNamur choisissent de ne plus y adhérer et se distancient de ses positions.

<sup>3</sup> La réforme du décret Paysage souhaitée par la ministre Glatigny, mais bloquée lors de la dernière législature, visait à ne plus autoriser de réinscription pour le premier cycle de Bachelier après 5 ans (le cursus comportant 3 ans en théorie) et pour le second cycle de Master en 3 années maximum (pour 2 années).

<sup>4</sup> <https://www.ulb.be/fr/l-ulb-s-engage/ove>

## La vie du REHName

18/03/26 : C'est la date arrêtée pour le prochain colloque du REHName, consacré à l'exploration/exploitation de l'espace.

## Brèves de l'Université

### Projet de parking Place du Palais de justice

Le projet de parking sous la Place du Palais de justice (dans sa dernière version de 3 étages, à propos de laquelle l'Université et la ville se sont concertées) a été soumis à l'approbation du conseil communal de la Ville de Namur le 27 mai. Le cahier des charges a été approuvé par le collège communal. Selon un premier planning théorique, en cas de délivrance du permis, les travaux devraient débuter après janvier 2027 et durer trois ans.

### Les conséquences de l'accord de gouvernement fédéral pour le personnel des universités

Les précisions manquent encore mais il est certain que l'accord du gouvernement fédéral, dit Arizona 2025-2029, impactera le personnel des universités. Une note explicative de la CNE a été distribuée, qui tente de déterminer dans quelle mesure les pensions pourraient être affectées.

### Les émérites namurois et Microsoft 365

Suite à des réajustements au sein du SerTIC, les licences Microsoft 365 A3 attribuées aux émérites ont été remplacées par des licences Microsoft 365 A1. Cette nouvelle formule permet seulement l'utilisation des outils Office via un navigateur web, depuis l'adresse suivante : [www.office.com](http://www.office.com). L'accès aux applications de bureau n'est donc plus disponible avec cette licence. Il est toutefois possible de réactiver une licence A3, donnant accès aux applications de bureau, moyennant un coût annuel de 100 €. Ce changement s'inscrit dans une logique d'optimisation budgétaire.

### La carte de membre du personnel et ses nombreux avantages

Bon nombre d'avantages sont offerts sur simple présentation de la carte de membre du personnel de l'UNamur. La liste s'en trouve [ici](#).

### Une nouvelle habilitation

Notre université ouvrira le 01/09/25, et pour une durée de trois ans, un nouveau master de spécialisation en expertise et gestion du patrimoine mobilier, organisé en diplomation par l'UNamur et l'UCL.

## Annonces

Le 12/06, de 19.00 à 21.30 au Quai 22, [rencontre avec le Père Pedro Opeka](#), figure emblématique du combat contre la pauvreté à Madagascar et docteur honoris causa de l'UNamur.

Le 13/06, de 9.00 à 14.00 au TRAKK, avenue Reine Astrid 16, événement *Smart City : Vivre la ville. Quelles technologies pour la ville de 2030 ?*, ensemble de conférences et d'échanges avec des interventions d'Annick Castiaux, d'Anthony Simonofski, d'Amélie Otto et de membres du CRIDS, notamment. Programme complet et inscriptions, [ici](#).